



**Paris-Courses**

**www.pariscourses-express.com**

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

### 1/ Objet du contrat

Le présent contrat a pour l'objet l'exécution de prestations conformément aux indications du donneur d'ordre.

Le prestataire s'interdit d'effectuer le transport de personnes et de marchandises présentant un caractère de danger sur la voie publique (animaux, produits inflammables...) ainsi que des espèces, bijoux, métaux précieux.

### 2/ Horaires

Nos bureaux sont ouverts sans interruption du lundi au vendredi de 8h30 à 20h.

Une tarification majorée est applicable pour les courses avant 9h et après 18h.

### 3/ Types de Prestations

- 3.1. Course moto normale : livraison effectuée en 2h30 à compter du moment où le pli ou/colis peut être enlevé.
- 3.2. Course moto express : livraison effectuée en 1h15.
- 3.3. Course moto direct : livraison effectuée en 45 minutes (Paris et petit couronne uniquement).
- 3.4. Course voiture normale : livraison effectuée en 3h00
- 3.5. Course voiture express : livraison effectuée en 1h30 (Paris et petite couronne).
- 3.6. Course voiture direct : livraison effectuée directement

### 4/ Prix des Prestations

Toute prestation fait l'objet d'un accord préalable selon les barèmes ci-après :

- 4.1. Mise à disposition d'un coursier ou livreur selon conditions particulières.
- 4.2. Course à course, barème général dont le client reconnaît expressément qu'il en a reçu un exemplaire. En fonction des prestations demandées, un barème spécifique pourra être consenti et ratifié par les deux parties.

### 5/ Dimensions

- 5.1. Transport en 2 roues : format maximum : 30 x 30 x 15 cm / Poids : 5 kgs. Le prestataire se donnant le droit de refuser le transport en 2 roues de tous colis pouvant mettre en cause la sécurité des personnes et des biens.
- 5.2. Transport en voiture, colis ne répondant pas aux normes définies au § 5.1.

### 6/ Tarification Majorée

Une majoration sera appliquée dans les cas suivants :

- 6.1. Colis hors dimension : pour les colis qui ne répondent pas aux normes définies au § 5 : une majoration de charge sera facturée, ou le transport sera effectué en voiture.
- 6.2. Livraison spécifiques : administrations, banques, ambassades, ou encore une fausse adresse, donne lieu à une facturation d'un bon supplémentaire.

6.3. Attente : 1 bon supplémentaire par tranche de 10 minutes

6.4. Re-livraison : en cas d'absence du destinataire nécessitant un retour à l'expéditeur ou une re-livraison, celle-ci sera facturée aux conditions prévues au § 2.3.

### 7/ Responsabilités et assurances

- 7.1. Le prestataire est déchargé de toutes responsabilités en cas de sinistre concernant les prestations confiées à son insu ou défini au § 1.2. Pour tous les autres transports, et sous respect de l'application stricte du § 8.2 la responsabilité du prestataire en cas de perte ou avarie est limitée à 23€ / kg avec un maximum de 686€ par colis transporté, sans pouvoir excéder 1500 € par changement, ni dépassement la valeur HT du bien transporté.
- 7.2. Les biens transportés pour une valeur supérieure à ces limitations, doivent faire l'objet d'une déclaration expresse confirmée par courrier ou fax en vue de la souscription d'une assurance additionnelle à la charge du demandeur, et ceci, avant d'avoir effectué le transport.
- 7.3. En cas de retard dans la livraison, pour quelque raison que ce soit, la responsabilité du prestataire est strictement limitée au montant du prix effectuer le transport.
- 7.4. Si par l'effet de la force majeure, le prestataire n'a pas effectué la livraison dans le délai convenu, il n'y a pas lieu d'indemnité contre le prestataire pour cause de retard.

### 8/ Réclamations

- 8.1. Sur facture : aucune facture ne pourra être contestée passé un délai de 30 jours après sa réception.
- 8.2. Sur la prestation effectuée : toute réclamation doit être signifiée au prestataire par lettre recommandée avec un accusé de réception au plus tard 3 jours après la livraison du bien, et ce conformément aux dispositions de l'article L133.3 du Code du Commerce.

### 9/ Facturation

Les factures sont réputées payable à réception hors conditions particulières ratifiées par les deux parties. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par le prestataire, le défaut de paiement à l'échéance fixée pour entraîner :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues quelque soit le mode de règlement.
- L'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale de 15 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels, sans préjudice des dispositions de l'article L133.7 du Code du Commerce.

### 10/ Clause Attributive de Juridiction

En cas de litige ou de contestation, seul le tribunal de Paris est seul Compétent, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appels en garantie.



Paris-Courses

www.pariscourses-express.com

**GRILLE TARIFAIRE EN BONS** (tarifs 2 roues en délai normal du lundi au vendredi hors jours fériés)

ABLON	10	DEFENSE (LA)	3	MAISONS-ALFORT	5	SACLAY	12
ALFORTVILLE	5	DEUIL-LA-BARRE	8	MAISONS-LAFFITTE	12	SANNOIS	8
ANTONY	8	DRANCY	7	MALAKOFF	3	SARCELLES	8
ARCUEIL	4	DRAVEIL	13	MANTES-LA-JOLIE	30	SARTROUVILLE	8
ARGENTEUIL	7	DUGNY	7	MARLY-LA-VILLE	20	SAULX LES CHARTREUX	14
ARNOUVILLE-LES-GONESSES	8			MARNES-LA-COQUETTE	7	SAVIGNY-SUR-ORGE	14
ASNIERES-SUR-SEINE	4	EAUBONNE	8	MASSY	10	SCEAUX	7
ATHIS-MONS	10	EMERAINVILLE	14	MAUREPAS	15	SENLIS	30
AUBERVILLIERS	4	ENGHIEN LES BAINS	8	MELUN	30	SEVRAN	8
AULNAY-SOUS-BOIS	10	EPINAY-SUR-SEINE	8	MEUDON	7	SÈVRES	6
		ERAGNY	15	MONTESSON	9	STAINS	7
BAGNEUX	5	ETAMPES	35	MONTFERMEIL	10	ST-CLOUD	5
BAGNOLET	4	EVRY	17	MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	15	ST-CYR L'ÉCOLE	12
BEZONS	6			MONTGERON	11	ST-DENIS	5
BLANC MESNIL (LE)	8	FLEURY MÉROGIS	13	MONTLHÉRY	15	ST-GERMAIN EN LAYE	12
BOBIGNY	6	FONTENAY-AUX-ROSES	6	MONTMAGNY	7	ST-MANDÉ	4
BOIS COLOMBES	5	FONTENAY-SOUS-BOIS	6	MONTMORENCY	10	ST-MAUR DES FOSSÉS	7
BOIS DE BOULOGNE	4	FRANCONVILLE	9	MONTREUIL	4	ST-MAURICE	5
BOIS DE VINCENNES	4	FRESNES	7	MONTROUGE	3	ST-OUEN	3
BOISSY-SAINT-LEGER	12			MORANGIS	14	ST-OUEN L'AUMÔNE	14
BONDOUFLE	17	GAGNY	9	MUREAUX (LES)	25	ST-QUENTIN EN YVELINES	15
BONDY	7	GARCHES	7			SUCY EN BRIE	8
BONNEUIL EN FRANCE	10	GARENNE-COLOMBES (LA)	4	NANTERRE	5	SURESNES	4
BONNEUIL-SUR-MARNE	9	GARGES-LES-GONESSE	9	NEUILLY PLAISANCE	7		
BOUGIVAL	10	GARONOR	8	NEUILLY -SUR-MARNE	8	TAVERNY	12
BOULOGNE	3	GENNEVILLIERS	5	NEUILLY-SUR-SEINE	3	THIAIS	7
BOURGET (LE)	6	GENTILLY	3	NOGENT-SUR-MARNE	6	TORCY	15
BOURG-LA-REINE	6	GIF SUR YVETTE	14	NOISIEL	14	TRAPPES	15
BRIE-COMTE-ROBERT	15	GONESSE	9	NOISY-LE-GRAND	12	TREMBLAY-EN-FRANCE	12
BUSSY ST GEORGES	19	GOURNAY-SUR-MARNE	10	NOISY-LE-SEC	6	TREMBLAY-LES-GONESSE	10
		GOUSSAINVILLE	14				
CACHAN	5	GROSLAY	10	ORGEVAL	15	ULIS (LES)	15
CARRIÈRES-SUR-SEINE	8	GUYANCOURT	15	ORLY	8		
CELLE-SAINT-CLOUD (LA)	7			ORSAY	13	VALENTON	9
CERGY PONTOISE	15	HAY-LES-ROSES (L)	7	OSNY	16	VANVES	3
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	9	HERBLAY	11	OZOIR LA FERRIÈRE	20	VARENNE-ST-HILAIRE (LA)	8
CHAMPS/MARNE	12	HOUILLE	9			VAUCRESSON	7
CHARENTON-LE-PONT	3	IGNY	10	PALaiseau	10	VAUJOURS	11
CHATILLON	5			PANTIN	4	VELIZY	9
CHATOU	7	ILES ST DENIS (L)	5	PAVILLON-SOUS-BOIS	9	VERSAILLES	10
CHAVILLE	8	ISSY-LES-MOULINEAUX	3	PECQ (LE)	9	VESINET (LE)	9
CHESNAY (LE)	8	IVRY-SUR-SEINE	3	PERREUX-SUR-MARNE (LE)	8	VILLE D'AVRAY	8
CHEVILLY-LA-RUE	7			PLESSIS-ROBINSON (LE)	7	VILLEBON-SUR-YVETTE	12
CHILLY-MAZARIN	10	JOINVILLE-LE-PONT	6	POISSY	15	VILLEJUIF	4
CHOISY-LE-ROI	6	JOUY EN JOSAS	12	PONTAULT COMBAULT	15	VILLEMOMBLE	8
CLAMART	7	JUVISY-SUR-ORGE	10	PONTOISE	15	VILLENEUVE-LA-GARENNE	6
CLICHY	3	KREMLIN-BICETRE (LE)	3	PRÉ-SAINT-GERVAIS (LE)	3	VILLENEUVE LE ROI	8
CLICHY-SOUS-BOIS	10			PUTEAUX	3	VILLENEUVE SAINT-GEORGES	8
COIGNIÈRES	15	LAGNY	20	QUEUE-EN-BRIE (LE)	11	VILLEPINTE	10
COLLÉGIEN	17	LEVALLOIS-PERRET	3			VILLETANEUSE	8
COLOMBES	5	LES LILAS	4	RAINCY (LE)	8	VILLIERS-SUR-MARNE	10
CORBEIL-ESSONNES	18	LIMEIL BREVANNES	8	ROCQUENCOURT	10	VINCENNES	3
CORMEILLES-EN-PARISIS	10	LISSES	17	ROISSY	12	VIROFLAY	7
COURBEVOIE	3	LONGJUMEAU	10	ROMAINVILLE	5	VIRY CHATILLON	12
COURCOURONNES	17	LOGNES	14	ROSNY-SOUS-BOIS	7	VITRY-SUR-SEINE	5
COURNEUVE (LA)	5			RUEIL-MALMAISON	6	VOISIN LE BRETONNEUX	15
CRÉTEIL	8			RUNGIS	7		
CROISSY-BEAUBOURG	16					WISSOUS	8
CROISSY-SUR-SEINE	8					YERRES	12

**TARIFICATION DE BASE AU DÉPART DE PARIS**

	DESTINATION	NORMAL	EXPRESS	DIRECT
	PARIS BANLIEUE	2H-2H30 : 1 BON 2H-2H30 : BARÈME	1H-1H15 : 3 BONS 1H-1H30 : BARÈME +3	45 MN : 6 BONS 45-50MN : BARÈME +6
	PARIS BANLIEUE	3H : 5 BONS 3H/SELON ZONE : BARÈME +5	1H30 : 8 BONS 1H/30 SELON ZONE : BARÈME +8	1H : 12 BONS DIRECT : BARÈME +12
	PARIS BANLIEUE	3H : 10 BONS 3H/SELON ZONE : BARÈME +10	1H30 : 13 BONS 1H/30 SELON ZONE : BARÈME +13	1H : 17 BONS DIRECT : BARÈME +17

**INFORMATIONS**

- STANDARD : 8H30-20H
- TARIF NORMAL : 9H-18H  
NORMAL : 1 BON EXPRESS : 3 BONS DIRECT : 6 BONS
- DE 18H À 19H  
TARIF BANLIEU : EXPRESS +3  
TARIF PARIS : EXPRESS
- DE 19H À 20H  
TARIF : DIRECT +2
- APRÈS 20H  
TARIF : DIRECT +3
- jours fériés et weekend nous contacter.
- courses avant 8h30 seront facturées en Direct